



PRIME DE PARTAGE DE VALEUR

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

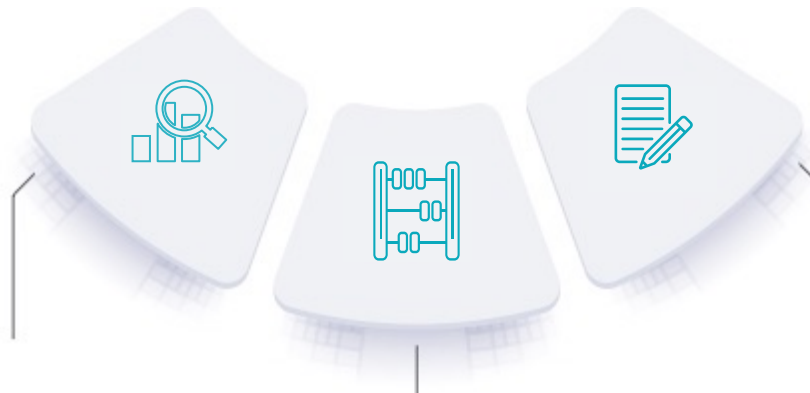


Notre équipe conseil en droit social prend en charge

LES ÉTAPES PRÉALABLES À SUIVRE

Analyse de l'entreprise, présence ou non d'un comité social et économique sur les axes :

- Effectif
- Classifications de salariés
- Rémunérations individuelles



La rédaction de la décision unilatérale de l'employeur (DUE) conditionnant le régime fiscal et social avantageux

La retranscription sur les bulletins de paie.

La détermination des critères de répartition pour le versement de la prime

Le **calendrier de versement** de cette prime et les différents avances



Approfondir votre connaissance des dispositions exceptionnelles

LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICES FINANCIERS

Dans le cadre de notre rôle de conseil, nous vous informons qu'une instruction du 10 octobre 2022 vient compléter la Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et notamment la prime de partage de la valeur.

Exco Nexiom et notamment vos conseils en droit social rendent fluides vos actions en matière de gestion du personnel et vous retrouverez ici tous les éléments mis à votre disposition

Flash info déposé sur la plateforme digitale

Webinaire du 18 octobre à retrouver sur notre chaîne Youtube

Offre d'accompagnement présentée sur la page précédente



Tarif forfaitaire sur demande

Contactez votre conseiller Exco
pour recevoir plus d'informations
sur l'offre d'accompagnement
Prime de partage de valeur



*42 avenue de la Grande Armée
75017 Paris
+33 1 58 05 22 90*

www.exco.fr

